La durée des prestations dépend des contributions: une semaine de prestations pour deux semaines de contributions au cours des 104 dernières semaines et maximum de 36 semaines. Le taux des prestations est déterminé suivant la moyenne des contributions au cours des 30 dernières semaines. Aucune prestation n'est payée durant une période de prestation avant un délai d'attente équivalant à une pleine semaine de prestation.

Plusieurs causes de déchéance du droit aux prestations sont prévues: la perte d'emploi pour cause de différend ouvrier auquel l'assuré participe ou est directement intéressé; le refus d'accepter un emploi approprié; l'internement de l'assuré dans une prison ou une institution soutenue par les deniers publics; le refus de suivre un cours d'instruction ou de formation si l'assuré est avisé de le faire; le fait d'habiter ailleurs qu'au Canada, sauf prescription contraire. Si l'employé est congédié pour cause d'inconduite, quitte son emploi volontairement, sans raison valable, ou refuse un emploi approprié, il peut être frappé de déchéance pendant six semaines.

Des prestations saisonnières sont payables du 1er janvier au 15 avril à certains réclamants qui ont épuisé leurs prestations ou qui n'ont pas versé suffisamment de contributions pour avoir droit aux prestations normales.

22.—Assurés en vertu de la loi sur l'assurance-chômage, par groupe industriel et sexe, 1953 et 1954

Nota.—Les chiffres ne comprennent que les assurés ayant échangé un livret d'assurance-chômage ou en ayant reçu un pour la première fois en avril. Il s'agit donc d'une estimation, basée sur un échantillon de 10 p. 100, du nombre de personnes ayant un emploi assurable le ler avril.

Groupe industriel	1953		1954	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Agriculture	1,590	610	2,030	630
Forestage et abatage	71,470	1,700	53,760	1,436
Pêche, chasse et piégeage	320	- 1	70	40
Mines, carrières et puits de pétrole Extraction des métaux Combustibles. Extraction des non-métalliques. Carrières, argilières et sablières Prospection. Fabrication Aliments et boissons. Tabac et ses produits. Produits du caoutchouc. Produits du caoutchouc. Produits textiles (sauf vêtement). Vêtements (textiles et fourrures) Produits du bois. Produits du bois. Produits du bois. Produits du bois. Produits du gapier. Industries polygraphiques Produits du fer et de l'acier Matériel de transport. Matériel de transport. Produits des métaux non ferreux. Appareils et fournitures électriques.	88,340 50,280 23,470 8,260 2,490 98,110 3,310 16,680 18,490 87,460 87,460 87,460 87,460 18,490 164,790 35,200 164,440 148,180 49,950	2,570 1,130 150 150 50 284,170 33,780 4,570 5,470 13,670 25,330 78,120 11,620 15,440 19,380 13,420 6,950 21,150	92, 230 51, 120 25, 750 8, 730 2, 540 98, 170 31, 240 14, 770 16, 320 35, 780 32, 970 81, 100 67, 680 35, 260 149, 600 152, 680 45, 420 52, 750	3,034 1,177 933 214 46 688 268,027 33,333 4,755 4,827 11,866 70,127 8,033 11,686 15,910 17,777 12,610 7,600 22,590
Produits des non-métalliques Dérivés du pétrole et du charbon Produits chimiques Industries manufacturières diverses	25, 640 10, 670 32, 490 16, 250	3,270 960 11,780 10,550	25,400 11,980 36,380 16,030	3,06 93 12,34 9,96
Construction Entrepreneurs généraux Entrepreneurs spécialisés (sous-entrepreneurs)	193,070 132,760 60,310	6,800 3,980 2,820	175,400 111,380 64,020	6,5 8 3,220 3,360
Transports, entreposage et communications Transports Entreposage. Communications.	295,570 267,740 11,120 16,710	48,290 15,880 1,610 30,800	276,340 245,320 12,350 18,670	51,97 6 16,490 1,690 33,790
Services d'utilité publique	30,180	4,130	32,060	4,740